



Fiche terminologique n°227

TERME ÉTUDIÉ : **reviewer**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **assessor; referee**

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : enseignement et apprentissage : enseignement universitaire; gestion de l'enseignement

DÉFINITION : An expert whose task is to read and evaluate articles submitted for publication in a scholarly journal to ensure that manuscripts are thoroughly checked.

CONTEXTE : "While submitted papers should be distributed to reviewers anonymously, when the final report is made, the names of the reviewers and the reviews should be made known to the original authors of the article if they so desire. This will allow researchers/scholars to challenge the process on the grounds of a possible conflict of interest, which might well be unknown to the editors."

TERME ÉTUDIÉ : **lecteur/lectrice**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **évaluateur/évaluatrice**

TERMES DÉCONSEILLÉS : **critique; critique scientifique; lecteur arbitre; lecteur spécialiste; réviseur professionnel**

DÉFINITION : Spécialiste dont la fonction est de lire les articles soumis à une revue savante et de donner son avis sur le fond, la forme et le contenu des textes.

CONTEXTE : «Tout éditeur qui se respecte, toute publication qui traite de recherche a recours soit à des lecteurs, choisis parmi les spécialistes sur la question, soit à un comité de lecture.»

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette les termes «critique» et «critique scientifique», d'une part, parce que ces personnes interviennent après l'évaluation et la publication et, d'autre part, parce qu'elles analysent les articles pour en faire le compte rendu. Le Réseau écarte aussi «lecteur arbitre» qui est peu courant et qui sous-entend un litige, alors que ce n'est pas le cas. Quant à «lecteur spécialiste», le Réseau le considère pléonastique, le lecteur étant toujours un spécialiste du domaine de l'édition savante. Enfin, il n'accepte pas non plus «réviseur professionnel» qui désigne la personne dont le métier est de corriger des textes et non un expert qui, à l'occasion, évalue des articles dans sa spécialité.

Le Réseau retient «lecteur / lectrice», terme répandu tant dans l'édition en général que dans les milieux de la recherche, ainsi que le synonyme «évaluateur / évaluatrice», toutefois plus usité dans le domaine de l'évaluation des demandes de subventions.

DATE DE RÉDACTION : août 1995